



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

Service Urbanisme et Aménagement

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS
AGRICOLES ET FORESTIERS DE LOIR-ET-CHER
Séance du 6 avril 2021**

AUTORISATION D'URBANISME

Dossier examiné : PC 041 173 20 D0007 portant sur la construction d'une centrale photovoltaïque au sol implantée sur 20 ha, pour une production d'énergie de 19 400 Mwh/an, l'installation d'un poste de transformation et d'un poste de livraison déposé par la SARL Centrale Solaire de Beauce, le 24 août 2021, sur la commune de Beauce-La-Romaine, commune déléguée de Verdes, lieu-dit le Verdois.

Le dossier ci-dessus est soumis à l'avis simple de la CDPENAF en application du règlement intérieur de la CDPENAF de Loir-et-Cher qui a inclus l'examen des projets photovoltaïques dans les dossiers à examiner dans le cadre de son auto-saisine.

EXAMEN DU DOSSIER

A. Caractérisation du terrain sur lequel est implanté le projet

- terrain cultivé
- terrain cultivable
- terrain inclus dans une entité agricole fonctionnelle
- cultures déclarées à la PAC
- présence de zone AOC/AOP (vignoble ou fromagère)
- qualité agronomique des sols
- proximité de constructions agricoles dont l'exploitation pourrait être perturbée, présence d'équipements (irrigation, fossés, etc) ou d'infrastructures (dessertes agricoles) liés à l'activité agricole
- emprise impropre à l'agriculture (ancienne carrière)
- Autre : terrain situé entre deux parcelles sur lesquelles sont implantées des habitations

B. Le projet sur le terrain

- Installation ou construction dont la nécessité sur le site n'est pas justifiée
- Rapport entre la surface agricole consommée par le projet et l'emprise nécessaire au projet :
- à améliorer
 - satisfaisant
- Localisation du projet sur le terrain :
- à améliorer
 - satisfaisante

Considérant ces éléments, la Commission émet, un avis sur ce projet :

- Favorable
- Défavorable

Blois, le - 8 AVR. 2021

La Présidente de séance,

Martine POMMIER

Projet de centrale photovoltaïque de Beauce
(Commune de Beauce-la-Romaine, 41)
Note complémentaire à l'étude d'impact de juillet 2020



Contexte

Valeco a déposé, en septembre 2020, la demande de permis de construire relative au projet de centrale photovoltaïque de Beauce, sur la commune de Beauce-la-Romaine, dans le département du Loir-et-Cher.

Le projet a été présenté à la Commission CDPENAF du Loir-et-Cher le 6/04/2021 et un avis favorable a été donné.

Valeco souhaite néanmoins apporter des précisions sur la gestion du couvert végétal au sein de la centrale.

Précision sur la gestion du couvert végétal au sein de la centrale

L'emprise du projet photovoltaïque de Beauce occupe d'anciennes carrières implantées au sein d'une mosaïque de parcelles agricoles accueillant des cultures intensives.

Une fois les sols remaniés lors des travaux, un couvert végétal sera mis en place afin de limiter les phénomènes d'érosion et lutter contre la prolifération du Sénéçon du Cap. En parallèle une convention pourra être signée avec un éleveur d'ovins local (un exploitant est présent à proximité immédiate de la centrale) afin d'assurer l'entretien de ce couvert végétal. Les expériences en cours de pâturage ovins au sein de centrales photovoltaïques montrent que les milieux herbacés se prêtent bien à l'entretien des parcs. De plus les panneaux assurent un effet thermique modérateur avec des températures plus clémentes en hiver et plus fraîches (ombrage) en été.

La convention signée avec l'éleveur d'ovins précisera les aménagements (clôtures internes mobiles, points d'eau,...) qui seront à la charge de Valeco et ceux à la charge de l'éleveur.